

Pôle 2000
2 rue Paul Langevin
07130 Saint Peray
09.69.32.34.58
Fax 04.75.81.80.55.

Le 12 avril 2023

ATTESTATION DE CONFORMITE DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je soussigné, VEOLIA EAU, prestataire de l'Assainissement de la Communauté de Communes Rhône Crussol, atteste que le **projet d'assainissement non collectif** proposé dans le cadre du permis de construire de **Madame, Monsieur FRANCON Jean-Louis** sur la commune de **SAINT PERAY**, CHEMIN DES PLAINES DE CLARENCON, parcelle A 1623A 1624, est **conforme** à la réglementation. Cette attestation est issue des éléments du dossier technique d'assainissement non collectif joint.

Le responsable :



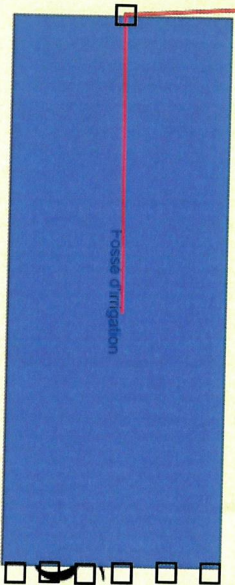
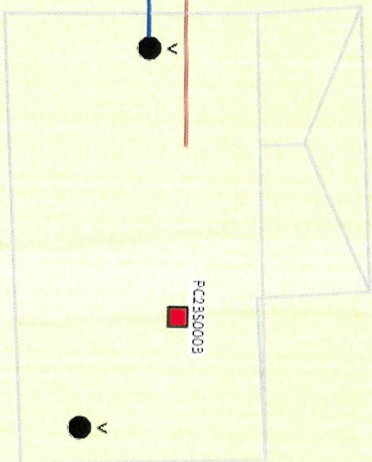
P.J. : Dossier technique d'assainissement non collectif.

Remarque : Le dossier technique d'assainissement non collectif est non dissociable de la présente attestation de conformité.

Extrait de plan M-FRANCON JEAN-LOUIS

Saint-Péray

1623



224

1232

11/04/2023

1/200

4m



DEMANDEUR

Ne rien inscrire : N° du permis de construire :

Nom et Prénom : Madame, Monsieur FRANCON JEAN LOUIS
Adresse : 45 BOULEVARD DES MOUETTES 13170 LES PENNES MIRABEAU
Téléphone: 0612184361
Adresse du lieu de réalisation : CHEMIN DES PLAINES DE CLARENCON 07130 SAINT PERAY
Email : jl.francon.07@laposte.net
N° cadastrale(s) : parcelle : A 1623 A 1624 **Superficie du terrain :** ...700...m²

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Type de bâtiment : Neuf Ancien

Villa ou maison individuelle : nombres de pièces principales 1.....
 Nombres de chambres..... 4.....
 Bâtiment comportant plusieurs logements : nombre de logements
 Nombre total de pièces principales 1 + 4...=5.....
 Autre type de bâtiment : nature.....
 Nombre d'usagers.....

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Présence de points d'eau à moins de 35 m du dispositif de traitement : oui non

Si oui, préciser: forage puits source autres :

Utilisation de ces eaux : eau potable arrosage autres :

Présence d'un exutoire : oui non Si oui, précisé :

DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :

Nature du sol : (ex. : sol à dominante argileuse) ...Graveleux - Limoneux

Perméabilité du sol (en mm/h) : 500 à 50 50 à 30 30 à 15 < à 15 > à 500

Pente du terrain : 0 à 5 % 5 à 10 % > 10 %

Niveau de remontée maximale de la nappe : > à 1,5 m 1,5 à 1 < à 1 m (profondeurs par rapport Au terrain naturel)

Profondeur du substratum : > à 2 m 2 à 1,5 m < à 1,5 m

Nature du substratum : Le substratum est imperméable : non oui
 Le substratum est trop perméable : non oui

La réalisation d'une étude à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer de manière précise le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

CONCLUSION DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :Terrain apte à recevoir les effluents traités par la filière prévue : OUI NON**POSTE DE RELEVAGE****Dispositif de relevage des eaux :** oui non

Nature du dispositif :
 Nombre de pompes :
 Hauteur à relever :

CARACTERISTIQUES DU PRETRAITEMENT**Dispositif de prétraitement :** (cocher les cases)

	Volume	Type de matériaux (béton, PEHD...)
<input type="checkbox"/> Bac à graisse :m ³
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux :m ³
<input type="checkbox"/> Préfiltre :m ³
<input type="checkbox"/> Autres :		<input type="checkbox"/> Intégré à la fosse toutes eaux <input type="checkbox"/> séparé

Distance de canalisation entre la sortie de l'habitation et la fosse toutes eaux : < à 10 m > à 10 m**CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT****Dispositif d'épuration :** (cocher les cases)

Tranchées d'infiltration à faible profondeur :ml - Nombres de tranchées.....

Tranchées d'infiltration en terrain en pente :ml - Nombres de tranchées.....

Lit d'épandage à faible profondeurm²

Filtre à sable vertical non drainém²

Filtre à sable vertical drainém²

Tertre d'infiltration non drainé : au sommet.....m², à la base.....m²

 Autre dispositif agréé : Filière Compact 5EH avec dalle d'amarrage.**Nature du rejet dans le cas d'un dispositif drainé :** Fournir le courrier d'accord du propriétaire du point de rejet. Milieu hydraulique superficielPréciser : lit d'infiltration de 90m² soit 6 x 15 m dont 6 drains avec 1 regard de répartition et 6 regards de bouclage.

Autre :

Distance du dispositif de traitement : - avec la limite de propriété : > à 3 m < à 3 m
 Si terrain pentu : > à 10 m < à 10 m

- avec des arbres : > à 3 m < à 3 m
 - avec les habitations : > à 5 m < à 5 m

Le dossier technique d'assainissement autonome est un engagement du pétitionnaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous transmettre le dossier technique assainissement autonome du permis de construire ou de la réhabilitation dûment complété et signé pour que nous puissions faire l'instruction et suivre la construction de votre installation.

Fait àle.....Signature

Avis technique proposé par le contrôleur

Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

OBSERVATIONS / RESERVES DU CONTROLEUR :

Fait àle.....

Signature



DECISION DE VEOLIA

Avis favorable
 Avis favorable avec réserves
 Avis défavorable

OBSERVATIONS :

Dalle d'amarrage obligatoire

Film imperméable de 400 micron minimum en EPDM et d'un seul tenant.

L'ensemble du système se trouvera à un minimum de 3 m des limites de propriété et de 6 m pour les terrains en pente supérieure à 10%.

Fait à SAINT PERAY
Le : 11/04/2023

Le Responsable SPANC



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DOSSIER TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME POUR L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE REHABILITATION

Le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif est exercé par la Communauté de Communes Rhône Crussol sur présentation par le demandeur, d'un projet de filière d'assainissement (prétraitement, épuration et évacuation) adapté aux caractéristiques du sol, du site, et de la construction.

Il est donc demandé au pétitionnaire, afin que le service d'assainissement puisse instruire le dossier, les pièces suivantes :

- Le présent dossier technique dûment complété,
- Un plan de situation au 1/2500^{ème},
- Un plan de masse avec une échelle comprise entre 1/50^{ème} et 1/500^{ème} indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des limites de propriété, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc...),
- **La réalisation d'une étude de sol à la parcelle est fortement conseillée.** Ceci afin de déterminer le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.